

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Cal-Blast™ (4132-20)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Nettoyant.
Restrictions d'utilisation	Ce produit chimique ou produit n'est pas et ne peut pas être distribué dans le commerce (tel que défini dans l'article 3(5)) ou traité (tel que défini dans l'article 3(13)) de la TSCA) pour l'enlèvement de la peinture ou du revêtement de consommation.
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road, St. Louis, MO 63043 USA Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas respirer les gaz. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
d-Limonène		5989-27-5	1-5*
Chlorure de méthylène		75-09-2	80-100*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Peu probable en raison de la forme du produit. Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pas disponible.

Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Chlore gazeux. Phosgène.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les gaz. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	MPT	174 mg/m ³
		50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	MPT	25 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	MPT	50 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	MPT	50 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	MPT	174 mg/m ³
		50 ppm

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	LECT	125 ppm
		MPT

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	MPT	50 ppm

US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur
d-Limonène (CAS 5989-27-5)	MPT	165.5 mg/m ³
		30 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	0.3 mg/L	Dichlorométhane	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
--------------------------------------	---

Protection de la peau	
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	1.30 - 1.34
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Thermodilatabilité	0

Inflammabilité (retour de flammes)	Non
Chaleur de combustion	Niveau 1
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlore gazeux. Phosgène. Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat >	2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	49000 mg/m ³ , 7 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat >	2000 mg/kg, ECHA
d-Limonène (CAS 5989-27-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin 5	g/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
	souris	4400 mg/kg, Fisher Scientific 5600 - 6600 mg/kg, HSDB

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'exposition Pas disponible.

Indice d'érythème Pas disponible.

Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité	Non classé.
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer. Voir ci-dessous.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
DICHLOROMÉTHANE (CAS 75-09-2)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Volume 71, Volume 110 - 2A Probablement cancérogène pour l'homme.
d-Limonène (CAS 5989-27-5)	Volume 73 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de cancérogènes substance	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	
États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)	Cancer
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Peu probable en raison de la forme du produit.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)			
Algues	IC50	Algues	500 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1689.5 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1250 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	140.8 - 277.8 mg/L, 96 heures
d-Limonène (CAS 5989-27-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	69.6 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	0.619 - 0.796 mg/L, 96 heures

Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
Classe de danger	Limited Quantity - US
Dispositions particulières	N82
Exceptions liées au conditionnement	306
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	AÉROSOLS, inflammables contenant des matières de la classe 6.1, groupe d'emballage III
Classe de danger	Limited Quantity - Canada

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

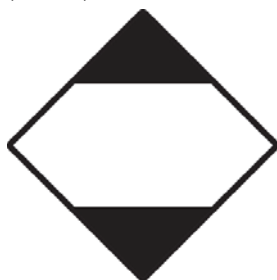
Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, inflammable, containing substances in Division 6.1, Packing Group III
Classe de danger	Limited Quantity - IATA

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols
Classe de danger	Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

d-Limonène (CAS 5989-27-5) 1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200. Tous les produits chimiques sont incluses dans l'inventaire du TSCA. Ce produit chimique ou produit n'est pas et ne peut pas être distribué dans le commerce (tel que défini dans l'article 3(5)) ou traité (tel que défini dans l'article 3(13)) de la TSCA pour l'enlèvement de la peinture ou du revêtement de consommation.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) 0.1 % Préavis d'exportation annuel requis.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)
Cancer
Cœur
Système nerveux central
Foie
Irritation de la peau
Irritation des yeux

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Oui
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Chlorure de méthylène	75-09-2	80-100*

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit.

d-Limonène (CAS 5989-27-5) Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie



AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à Chlorure de méthylène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Chlorure de méthylène (CAS 75-09-2) Inscrit : Le 1er avril 1988

Inventaires

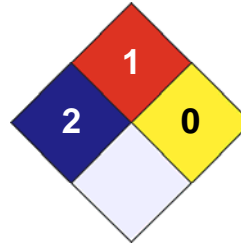
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Danger physique		0
Protection individuelle	X	



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

26-Août-2019

Version n°

1.1

Date en vigueur

26-Août-2019

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.